

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.)

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du jeudi 12 mai 2022

Présidence : Monsieur Frédéric Broillet

LE CONSEIL DE L'ASSOCIATION INTERCOMMUNALE DES EAUX DU JORAT (A.I.E.J.),

vu le préavis du comité directeur n° 01/2022,

entendu le rapport de la commission chargée de son étude,

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour, décide

d'accepter les comptes de l'AIEJ pour l'année 2021, tels que présentés, avec un excédent de produit de CHF 11'596,57.

Ainsi délibéré en séance du douze mai deux mille vingt-deux.

Pour le Conseil de l'Association Intercommunale des Eaux du Jorat (A.I.E.J.)

Frédéric Broillet

Président



Catherine Fridell

Secrétaire

